

REÇU  
Par Alff Christian , 15:18, 01/07/2020

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Dans le cadre d'une question parlementaire du 26 février 2018, j'ai attiré l'attention de l'ancien ministre du Développement durable et des Infrastructures sur l'état du chemin repris 137 entre Consdorf et Berdorf se présentant déjà à cette date comme très mauvais. Dans sa réponse du 16 avril 2018, Monsieur le Ministre indiquait qu'« Il s'ensuit que la réalisation des travaux proprement dits pourrait commencer en 2019. » Jusqu'aujourd'hui ces travaux n'ont pas commencé. En plus, selon une publication récente au « Luxemburger Wort » il y aurait encore toujours des autorisations de la part du ministère de l'Environnement qui manquent. Ni l'Administration des ponts et chaussées, ni les communes concernées ne seraient au courant de l'état d'avancement de ce projet d'après cet article.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

- Monsieur le Ministre peut-il me dire où en est le projet de redressement de cette route si importante pour les habitants et le tourisme dans cette région ?
- Selon la réponse à ma question parlementaire précitée, « l'acquisition de ces dernières emprises étant en train d'être finalisée, le projet définitif, dont la réalisation figure sur la programmation pluriannuelle de 2019, sera présenté sous peu ». Qu'en est-il de ces acquisitions ? Quand est-ce que le projet définitif sera présenté ?
- Madame la Ministre, y a-t-il des autorisations qui manquent encore de la part du ministère de l'Environnement ?

- Quelle priorité revient à cette route, sachant bien que l'avant-projet du redressement du chemin CR137 avait déjà été approuvé le 8 septembre 2014 par le ministre du Développement durable et des Infrastructures ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Tess Burton  
Députée



Luxembourg, le 31 aout 2020

**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**Luxembourg**

**REÇU**  
Par Alff Christian, 15:43, 31/08/2020

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°2464 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 de l'honorable députée Madame Tess Burton, concernant le redressement du chemin repris 137 entre Consdorf et Berdorf, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**  
**Ministre de la Mobilité**  
**et des Travaux publics**

**Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de Madame Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, à la question parlementaire n°2464 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 de l'honorable Députée Madame Tess Burton concernant le redressement du chemin repris 137 entre Consdorf et Berdorf**

Dans sa question parlementaire, l'honorable Députée demande des renseignements quant au chemin repris CR137 entre Consdorf et Berdorf.

Bien que toutes les emprises nécessaires avaient pu être réalisées au préalable, les travaux de redressement du CR137 de Consdorf vers Berdorf, ne pouvaient néanmoins pas être entamés dans les délais prévus. La raison en était les inondations de 2018 dans la région qui avaient causé la destruction de toutes les routes alternatives en direction de Berdorf.

Comme l'autorisation initiale avait entretemps expirée et la législation y relative avait changé, une nouvelle autorisation environnementale pour les travaux vient d'être délivrée.

Le dossier de soumission proprement dit sera approuvé fin de l'année 2020 et l'adjudication publique sera lancée au premier trimestre 2021.

Les travaux de redressement du CR137 pourront donc probablement commencer après l'été 2021.